

VILLE D'EPERNON

(Eure-et-Loir)
8, rue du Général Leclerc
BP 30041
28231 EPERNON cedex
Tél. 02.37.83.40.67

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 13 FEVRIER 2017**

GD/CJ n° 2017/ 05

Objet de la délibération :

Demande de subvention au
titre du Fonds
Départemental
d'Investissement 2017
(FDI)

II- VOIRIE SECURITE
1/Opérations de sécurité
financées par le produit des
amendes de police

**Aménagement du
carrefour en traverse de la
rue Alfred Manceau/route
de Gallardon/rue du
Prieuré Saint-Thomas**

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice : 29

Présents : 25

Pouvoir : 01

Votants : 26

Date de la convocation :
07/02/2017

L'an deux mille dix-sept, le 13 février à 20h30, les membres du conseil municipal de la ville d'EPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Françoise RAMOND, Maire.

Étaient présents :**Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :**

Françoise RAMOND, Guy DAVID, Béatrice BONVIN, François BELHOMME,

Danièle BOMMER, Jacques MATHIAU, Jean-Paul MARCHAND, Martine GAUTIER, Jean JOSEPH, Rosane BASSEZ, Simone BEULÉ, Paulette CASANOVA, Régine GUITARD, Philippe POISSONNIER, Chantal BREVIER, Claudine BROUSSEAU, Franck DUCOUTUMANY, Sébastien RITTNER, Flavien BLANCHARD, (arrivé à 20h42), Robert STECK, Bruno ESTAMPE, Isabelle MARCHAND, Nathalie VAN CAPPEL, Eric ROYNEL Roland HAMARD

Absents Excusés :

Lydie QUAGLIARELLA, pouvoir à Danièle BOMMER
Cendrine CHERGUI

Absents :

Arnaud BEAUFORT, Didier PHILIPPE

Secrétaire de séance : Béatrice BONVIN

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le projet de réalisation suivant :

- **Aménagement du carrefour en traverse de la rue Alfred Manceau / route de Gallardon / rue du Prieuré Saint-Thomas**

Pour un montant de : 133 036,50 € H.T., soit 159 643,80 € TTC.

Il sollicite à cet effet une subvention au titre du fonds départemental d'investissement pour cette réalisation, pour un montant de **30 000 €**. (soit 30 % plafonné à 100 000 € par opération).

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant :
2^{ème} semestre 2017.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20170213-D2017_02_05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/02/2017

Publication : 22/02/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

.../...



Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

Charges (coût du projet)	en € HT	Produits (financeurs)	en € HT
Coût global des travaux	133 036,50 €	Département 28	
		FDI (30 % du plafond de 100 000 €)	30 000,00 €
		Autofinancement (77,45 % de la dépense)	103 036,50 €
Total charges	133 036,50 €	Total produits	133 036,50 €



FAIT ET DELIBERE A Epernon, 13 février 2017

Le Maire,
F. RAMOND

Extrait Certifié exécutoire par le Maire à la date du
et publié le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20170213-D2017_02_05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/02/2017
Publication : 22/02/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

